Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif de la société «Mars Logisteed Group Lojistik Anonim Şirketi» par la société «Logisteed, Ltd»

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur : la société «Logisteed, Ltd»;
- La cible : la société «Mars Logisteed Group Lojistik Anonim Şirketi»

Nature de l'opération

- Acquisition du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Transport international de marchandises et commissionnement de transport (freight forwarding) ainsi que les services d'entreposage et de gestion de d'entrepôts.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 novembre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société «Logisteed, Ltd» de la société «Mars Logisteed Group Lojistik Anonim Şirketi», actuellement sous le contrôle conjoint des sociétés « LOGISTEED, Ltd. » et de « Garip Sahillioğlu ».

«Logisteed, Ltd» est une société par actions (kabushiki kaisha) constituée selon le droit japonais, dont le siège social est situé au 2-9-2, Kyobashi, Chuo-ku, Tokyo 104-8350, Japon, immatriculée au registre du commerce (shogyo tokibo) du Bureau des affaires juridiques de Tokyo sous le numéro 0100-01-226242. La société fournit des services de logistique pour compte de tiers (3PL), de logistique contractuelle et de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans diverses juridictions. La vaste gamme de solutions proposées par la société comprend le transport de marchandises, le transport lourd et les services de relocalisation, ainsi que des services logistiques à valeur ajoutée tels que les solutions d'emballage et les solutions informatiques logistiques, permettant à ses clients d'optimiser et de gérer leurs chaînes d'approvisionnement. «Logisteed, Ltd» est indirectement détenue majoritairement par des fonds d'investissement, véhicules d'investissement et/ou comptes conseillés et gérés par diverses filiales de « KKR & Co. Inc. » qui est une société d'investissement internationale qui propose des services de gestion d'actifs alternatifs, ainsi que des solutions en matière de marchés des capitaux et d'assurance.

«Mars Logisteed Group Lojistik Anonim Şirketi» est une société par actions, dûment constituée en vertu du droit turc, dont le siège social est situé Mahmutbey Mahallesi, Taşocağı Yolu Caddesi, Balance Güneşli, 19/7, İşyeri:72, Bağcılar, Istanbul, Turquie, et immatriculée au registre du commerce d'Istanbul sous le numéro 553444-0. La société constitue la société mère du Groupe cible, dont les principales activités comprennent le transport international de marchandises (transport transfrontalier routier, aérien, maritime et intermodal), le commissionnement de transport (freight forwarding), ainsi que les services d'entreposage et de gestion d'entrepôts.

Fait à Rabat, le 05 novembre 2026.